



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le vingt avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaients présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Marie Thérèse FORESTIER, Corinne GILLES, Nicole POMPEIGNE, Karine RAGU et Annie VADENNE, et Messieurs Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, Philippe THIERRY et Michel QUENARDEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame Sylvie MOREAU et Messieurs Claude de GANAY et Philippe PAYARD

Secrétaire de séance : Madame Karine RAGU

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2015.

DELIBERATION N° 2015-40

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision n°2015-3 : Un marché pour la fourniture d'un véhicule utilitaire compact est conclu avec l'entreprise MAM. Le montant du marché s'élève à 20.029,60 € TTC.

Décision n°2015-4 : A compter du 4 avril 2015, un bail à location d'une durée de 3 ans renouvelable est conclu avec Mme Laetitia TINGAUD pour le logement communal sis 6 rue de Châtillon. Le montant mensuel du loyer est fixé à 520 €.

Décision n°2015-5 : Un marché pour la fourniture d'une tondeuse frontale GRILLO est conclu avec l'entreprise EQUIP'JARDIN ORLEANS. Le montant du marché s'élève à 35.321,88 € TTC.

DELIBERATION N° 2015-41

Travaux de réhabilitation du château d'eau de Châtillon – Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation du château de Châtillon a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il précise que les membres de la C.A.O. se sont réunis le 20 avril dernier, et ont procédé au classement des candidats, eu égard aux critères d'attribution spécifiés dans le D.C.E.

Il propose enfin d'attribuer le marché à l'entreprise TEOS sise 20 rue Gustave Eiffel à GELLAINVILLE (28630) pour un montant HT de 44.964,68 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents afférents.

DELIBERATION N° 2015-42

Subventions 2015

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2015 :

	MONTANT en €
LA FRATERNITE GIENNOISE	150
LES AMIS PECHEURS	150
LA CARPE DE LOIRE	200
DAMPIERRE EN BLEU	300
AUTOMNE DE DAMPIERRE	3000
LE SOUVENIR FRANCAIS	100
TOTAL	3900

DELIBERATION N° 2015-43

Travaux d'aménagement intérieur au groupe scolaire
Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des travaux d'aménagement intérieur vont prochainement être réalisés au groupe scolaire.

Ainsi, des cloisons vont être posées dans l'actuelle salle de motricité, qui devient une salle de classe à la rentrée prochaine, pour créer un coin atelier.

Par ailleurs, des cloisons séparatives vont être installées dans les sanitaires de la maternelle.

Ces aménagements nécessitent qu'une autorisation d'urbanisme soit déposée auprès des services de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

DELIBERATION N° 2015-44

Participation aux voyages pédagogiques organisés par le Collège Les Clorisseaux de Poilly lez Gien

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune verse une participation aux familles dampierroises pour les voyages scolaires organisés par le Collège des Bordes.

Il donne ensuite lecture d'un courrier de deux jeunes dampierrois scolarisés en 4^{ème} SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) au Collège Les Clorisseaux de Poilly lez Gien, qui sollicitent une aide de la commune pour financer un séjour scolaire en Guadeloupe en décembre prochain.

Il propose que la commune leur verse une participation financière de 8 € par jour et par élève, dans la limite de 10 jours par année civile. Etant précisé que cette participation sera versée aux familles sur présentation d'une attestation de participation au séjour accompagnée d'un RIB.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DELIBERATION N° 2015-45

Elaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) a complété et ajusté la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Ainsi, le propriétaire ou l'exploitant d'un ERP qui ne répond pas, au 31 décembre 2014, aux exigences d'accessibilité, doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

Cet agenda correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 en Préfecture.

Le Conseil Municipal décide d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée pour réaliser l'accessibilité de ses ERP et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DELIBERATION N° 2015-46

Travaux d'amélioration thermique et de modification des façades de locaux professionnels
Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des travaux d'amélioration thermique et de modification des façades des locaux professionnels sis Rue Nationale vont prochainement être réalisés.

Ces travaux nécessitent qu'une autorisation d'urbanisme soit déposée auprès des services de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

DELIBERATION N° 2015-47

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la lutte contre l'incendie

Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil départemental pour les travaux de renforcement du réseau AEP aux Mallerets destinés à assurer la défense incendie de cette partie de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental a suspendu, en décembre 2014, les aides aux travaux concernant la lutte contre l'incendie. Toutefois, les dossiers de demande de subvention peuvent toujours lui être transmis. Ils seront mis en attente jusqu'à ce qu'une décision précisant les nouvelles modalités d'attribution de cette aide soit prise dans l'année 2015.

Suspension de séance à 20h50- Réouverture de séance à 20h55.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00.

Le Maire
Serge MERCADIE